



## COMMUNE DE LABARDE

### *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Mai 2016 Convocation en date du 02 Mai 2016*

#### **Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal approuve** à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 29 Mars 2016.

**Présents** : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI Mme CHEVALORE, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mme TROQUEREAU, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme DUPUY

Mme DUPUY a donné procuration à Monsieur Dominique LIAUBET

Monsieur FABRI Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2016-0905 – 18** **LANCEMENT PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Vu le code rural et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation ;

Vu la proposition de M. Edouard MIALHE, Château Siran, qui serait intéressé d'acquérir le chemin rural, traversant sa propriété depuis l'Avenue du Conte Lynch, mitoyen aux parcelles N° 590-597 section A, allant jusqu'à la parcelle 157 section A. La longueur du chemin est de 303 m, sa superficie totale est de 1611m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Constate** la désaffectation du chemin rural,

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévus par l'article. 161-10 du Code rural

**Demande** à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

**ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2016-0905 – 19**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**

Le chemin rural dit « de l'Avenue du Comte Lynch, mitoyen aux parcelles N° 590-597 section A , allant jusqu'à la parcelle 157 section A », n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « de l'Avenue du Comte Lynch, mitoyen aux parcelles N° 590-597 section A, allant jusqu'à la parcelle 157 section A », en application de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime ;

D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2016-0905 – 20**  
**DELEGATION COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

**Décide** :

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N°2016-0905-21**  
**COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE RPI CANTENAC - LABARDE**  
**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Il convient de délibérer, d'une part pour obtenir la qualité d'Organisateur Secondaire de Transport du Conseil Départemental de la Gironde et, d'autre part, être autorisé à signer la future convention de délégation de compétence,

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir :

- se prononcer sur l'exercice de la délégation de compétence, en tant qu'autorité organisatrice de second rang, avec en charge l'exécution financière du marché signé avec le transporteur. La mise en œuvre des inscriptions au transport scolaire dès le 01 juin 2016 et l'exécution du transport dans des conditions optimales de sécurité.
- m'autoriser à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- se prononce sur l'exercice de la délégation de compétence, en matière de transport scolaire, qui comprend la qualité d'Organisateur secondaire, la prise en charge de l'exécution financière avec le transporteur, la mise en œuvre des inscriptions au transport, et l'exécution du transport dans des conditions optimales de sécurité.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental de la Gironde.

## **FINANCES – DELIBERATION N° 2016-0905 – 22**

### **Subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 :**

#### **Montant modifié**

La commune peut prétendre à une aide exceptionnelle de 8500.00 au titre de la réserve parlementaire de Pascale GOT au lieu de 4000€ initialement prévu. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'affecter les travaux suivant :

Accessibilité, huisserie foyer : Travaux H.T : 8019.27 €

Mises aux normes électriques des bâtiments communaux : Travaux H.T : 9089.28 €

Extension foyer communal pour stockage du mobilier : Travaux H.T 7966.28€

Total H.T : 25 074.83 €

Réserve parlementaire : 8 500.00€

Autofinancement : 16 574.83€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondant

**ADOpte** le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement au titre de la réserve parlementaire en faveur de Madame Pascale GOT, pour des travaux d'intérêt local.

## **FINANCES – DELIBERATION N° 2016-0905 – 23**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire rapporte que des prévisions budgétaires ont été prévues au compte 681 chapitre 68 (Dotations aux provisions) pour un montant de 4063€, or, le compte 6811 chapitre 042 conviendrait mieux ;

Il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

#### **Dépenses de fonctionnement**

##### Diminution de crédit

Compte 681 chapitre 68

4063.00€

##### Augmentation de crédit

compte 6811 chapitre 042 (opération d'ordre)

4063.00€

Le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative N°1.

## **FINANCES – DELIBERATION N° 2016-0905-24**

### **FDAEC 2016 : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal**

#### **Montant modifié**

Monsieur le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil général lors de son assemblée plénière. La réunion cantonale a permis d'envisager pour notre commune l'attribution de la somme de 10 492€ au lieu de 10 952€.

Après études des différents devis par la commission bâtiments

Le conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

D'affecter à cette subvention les travaux suivants :

Mise aux normes des sanitaires du foyer communal : 18 363.47 € H.T

D'assurer le financement complémentaire d'un montant de 7871.47 € H.T

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

## Compte rendu des groupes de travail intercommunaux et autres informations

Intervention de M.BARES

### 1-Territoire et Patrimoine qui s'est réuni le 26 avril 2016

\*L'ouverture du CLSH au Pian Médoc est prévue début juillet, avec une capacité d'accueil de 140 enfants. La commission de sécurité passera le 15 juin 2016. Coût de la construction 1M€.

\*Déchetterie Arsac : réaménagement et mise en place de badges

- particulier : 1 badge personnalisé par foyer
- entreprise : 5
- commune : 2
- statut particulier pour les associations

Son ouverture est prévue en mars 2017

\*Déchetterie Lamarque : superficie insuffisante

\*Déchetterie Cussac : reste opérationnelle pour les entreprises

\*Office de Tourisme Margaux : projet de réaménagement de la Maison du tourisme et du vin

- Etude : 1er semestre 2017
- Travaux : 2ème semestre 2017
- Ouverture : 1er trimestre 2018

\*Pont de Cussac : 2 piliers d'amarrage supplémentaires – aménagement d'un accueil pour les touristes

\*Arsac : extension Hotel communautaire : en cours de réflexion

- prévoit 300m2 supplémentaire soit au total : 602 m2
- prévoit une extension sur hauteur : 1 étage

\*Clsh Ludon : possibilité de créer un Clsh, la communauté de communes participerait à hauteur de 50%

\*Clsh de Macau : aménagement dans les bâtiments existants, les travaux semblent trop importants

Intervention de M. PILONORD :

### 2-Enfance et jeunesse

\*RAM : un absentéisme important du personnel, la communication n'est pas toujours évidente entre les assistantes maternelles et le relais.

Intervention de M. ALLARD

### 3- Manifestations communales :

\*Journée festive : avant de se prononcer sur l'organisation de la journée, M. ALLARD préfère attendre que la réunion du conseil municipal des enfants est eu lieu ( samedi 14 mai ). Un mail d'information sera envoyé en suivant aux membres du conseil municipal.

Intervention M. LIAUBET :

\*Vide grenier maintenu, pose de la banderole, pour l'instant 1 seul exposant

Intervention M. le Maire :

\*Moyen de communication par le biais de panneaux d'affichage lumineux, il se renseignera prochainement auprès des exposants au salon des Maires à Paris.

Il informe l'assemblée de l'enlèvement de la dalle de béton située au n°11 lotissement le Mail sur le terrain communal. Un espace à sécuriser et à aménager par la suite, une réflexion sera faite sur le sujet.

\*Projet rural park : dossier en cours, une réunion avec les intéressés est prévue le mercredi 18 mai à 18h30  
Sont intéressés par le projet : Mme ALLARD M. M. LIAUBET- Mme TROQUEREAU – M. FABRI- M. LEGALLAIS

Intervention M.LAGALLAIS :

\*Communication : l'article écrit sur la commémoration du 8 mai à produit + de 1000 visites sur face book  
Belle cérémonie....

La séance est levée à 21h19